



## Création

Le Sessad du TURQUET a été ouvert en mars 2013. Il est géré par la Fondation OVE, reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 2013, qui accueille environ 2 500 personnes, enfants, adolescents et adultes dans une soixantaine d'établissements.  
N° FINESS 380017244

## Public accueilli

Trente-deux garçons et filles, entre 6 et 20 ans.

## Capacité

L'établissement est agréé pour 32 places.

## L'admission

Elle s'effectue sur notification de la CDAPH, commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de l'Isère.

Le Sessad porte une attention particulière :

- à l'adhésion des parents aux propositions d'accompagnement,
- à la situation géographique de résidence de la personne accueillie,
- aux notifications MDPH portant la mention « prioritaire ».



Photos : OVE - PHOVOIR

[www.studiooveo.fr](http://www.studiooveo.fr)

## Situation géographique

Le Sessad est basé à la Tour-du-Pin. Il possède une antenne à Crémieu et intervient sur les territoires « Val de Dauphiné » et « Haut-Rhône Dauphiné ».

## Moyen d'accès

### Transports en commun :

Dix-sept lignes du réseau Trans'Isère desservent la Tour-du-Pin (site Internet : [www.transisere.fr/horaires](http://www.transisere.fr/horaires)).

Accessibilité SNCF par ligne TER Bourgoin-Lyon ou Chambéry-Lyon (site Internet : [www.ter-sncf.com](http://www.ter-sncf.com)).

### Par la route :

Autoroute A43 sortie 9 ou route nationale.



### OVE - SESSAD du Turquet

3 rue Paul Sage  
38110 La Tour-du-Pin  
**Tél. : 06 29 41 43 89**  
[sessad.turquet@fondation-ove.fr](mailto:sessad.turquet@fondation-ove.fr)

Directrice : **Mélanie TACQUARD**  
**Tél. : 06 17 23 81 08**

Responsable de site : **Natalie FAURE**  
**Tél. : 06 29 41 43 89**  
[natalie.faure@fondation-ove.fr](mailto:natalie.faure@fondation-ove.fr)

Équipe interdisciplinaire composée de :  
Une responsable de site - Une éducatrice spécialisée - Trois moniteurs éducateurs  
Un médecin psychiatre - Une psychologue cognitiviste - Une orthophoniste  
Une psychomotricienne

**[www.fondation-ove.fr](http://www.fondation-ove.fr)**  
**[sessad.turquet@fondation-ove.fr](mailto:sessad.turquet@fondation-ove.fr)**  
**<http://blog.fondation-ove.fr/turquet>**

**Mai 2014**

Document non contractuel



# Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

# SESSAD du Turquet





# SESSAD du Turquet

## La mission

Accueillir les enfants, adolescents, jeunes majeurs âgés de 6 à 20 ans avec des troubles du comportement ou en situation de déficience intellectuelle, de handicap moteur et/ou sensoriel, ou connaissant des troubles à la relation et à l'apprentissage.

Le service est généraliste.

## L'accompagnement

La personne accompagnée bénéficie :

- d'un accompagnement éducatif : elle intègre un groupe de vie dans lequel elle participe à des activités à visée éducative.
- d'un accompagnement thérapeutique : selon ses besoins, il pourra lui être proposé un suivi psychologique, en orthophonie ou en psychomotricité.

Une éducatrice spécialisée est chargée de développer le réseau pré-professionnel afin de permettre aux usagers dont c'est le projet d'accéder aux stages ou à la formation professionnelle qualifiante, certifiante ou diplômante.

L'accompagnement social est réalisé en liens étroits avec les services sociaux scolaires ou de secteur.

**CMP** : centre médico-psychologique

**CPOM** : contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

**DTD** : délégation territoriale départementale

**MDI ou MDPHI** : maison départementale des personnes handicapées de l'Isère

**MDPH** : maison départementale des personnes handicapées

**PRE** : programme de réussite éducative

**RASED** : réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.



## L'organisation

Le Sessad accompagne la personne « à domicile », c'est-à-dire sur ses différents lieux de vie.

Les prestations proposées tiennent compte des accompagnements préexistants et des besoins repérés avec l'usager, sa famille et les partenaires concourant à l'accompagnement de l'enfant ou adolescent.

Le Sessad étant généraliste, il prend appui, autant que de besoin, sur les compétences des établissements et services d'OVE (Delta 01, Dispositif surdité, Itep de Meyzieu).

## Les documents d'accueil

L'usager et sa famille reçoivent, lors de l'admission, les différents documents prévus par la loi 2002-02 :

- livret d'accueil
- règlement de fonctionnement
- charte des droits et libertés
- plaquette de présentation.

Ces documents sont complétés une fois par an d'une enquête de satisfaction.

## Le contrat de séjour

Le contrat de séjour est signé dans les dix jours qui suivent l'admission. Il fixe les premières propositions d'accompagnement.



## Le Projet Individualisé d'Accompagnement

Le projet individualisé d'accompagnement complète le contrat de séjour et personnalise le service rendu à la personne. Il se fonde sur ses potentialités, vise l'évolution de l'usager acteur de son projet. Il met en rapport des besoins repérés avec les ressources disponibles internes au service et dans son environnement (compétences, dispositifs).

## Le droit de participation et d'expression

Une enquête annuelle permet de recueillir l'avis des personnes accompagnées.

## Les partenariats

Afin de mener à bien ses missions, le SESSAD travaille en partenariat avec :

- Écoles
- Collèges
- Rased
- Enseignants référents
- CMP
- MDI
- Services sociaux
- Service jeunesse
- PRE

## Orientation et financement

**Orientation** : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH)

**Financement** : sécurité sociale - CPOM/OVE

**Autorité de contrôle** : Agence régionale de santé Rhône-Alpes, DTD de l'Isère.